

RÉUNION ORDINAIRE SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2012

Le **13 Décembre 2012**, légalement convoqués, les **membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19 heures** à la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de **Monsieur DENIAU Joël Maire**.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire,

Mmes : CHAUVIN Anne-Marie, VERGEON Valérie,

MM : FLEUR Alain, FLEUR Michel, LÉBOUC Sylvain, LEFÈBVRE Gilles, MARTINEAU Jack, SÉNÉCHAUD Lucien

Absent Excusés ayant donné procuration : MM : LORIOT Patrick à M. LÉBOUC Sylvain, PIGOREAU Gérard à M. SÉNÉCHAUD Lucien,

Secrétaire de séance : M. LEFÈBVRE Gilles

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la demande de délibération pour :

1. Modifications des statuts de la Communauté de Communes
2. Décision modificative du budget pour acquisition de terrain

Le conseil ayant accepté à l'unanimité, ces points sont mis à l'ordre du jour

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2012 en rappelant que ce dernier a été adressé à l'appui de la convocation.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 22 novembre 2012

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 22 novembre 2012, tel qu'il est transcrit

* * * * *

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération n°12/123 du Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2012 approuvant les statuts modifiés,

Vu la mise en vente par la Caisse d'Épargne de la salle de cinéma Le Balzac située 16 place Aristide Briand et 22 rue de la République à Château-Renault, composé d'un ensemble de 386 m² et comprenant :

- au rez-de-chaussée haut, un cinéma,
- au rez-de-chaussée bas, un espace modulable,

Vu le prix de vente raisonnable de cette salle de cinéma,

Considérant qu'aux termes de l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2005, la Communauté de Communes exerce en lieu et place de ses communes membres la compétence en matière « culturelle » suivante :

Politique Sportive et Culturelle :

- **Acquisition, construction, entretien et fonctionnement de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire**
- **Aides aux associations ayant pour objectif le maintien d'une activité cinématographique**

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une offre culturelle diversifiée, et notamment une offre cinématographique de qualité pour la population,

Considérant le classement de ce cinéma en Art et Essai,

Considérant que la gestion de ce cinéma est assurée depuis de nombreuses années par une association de bénévoles et d'adhérents provenant des 16 communes du Castelrenaudais,

Considérant la fréquentation de ce cinéma par des familles provenant des 16 communes du Castelrenaudais,

Considérant de fait l'intérêt communautaire certain de cet équipement,
Considérant que la modification est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE les statuts modifiés par délibération n°12/123 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 27 novembre 2012 (annexés à la présente) intégrant la compétence « Acquisition, construction, entretien et fonctionnement de la salle de cinéma Le Balzac reconnue d'intérêt communautaire ».**

2. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maître ROCHE & PELLETIER vient de faire parvenir en Mairie les factures concernant les cession de terrain à la commune de la parcelle ZO 142 pour élargissement de voie et de la parcelle ZO 72 lot 14,15 et 16 pour rétrocession des espaces communs et de la voirie. Monsieur le Maire précise que ces dépenses n'avaient pas été budgétisées.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- Accepte de procéder au paiement des factures éditées par l'étude de Maître PELLETIER & ROCHE en investissement au budget 2012
- Vote la décision modificative du budget suivante :

section	compte	opération	montant
investissement	21568-63	remplacement d'une bouche incendie	- 940,00 €
investissement	2188-64	chauffeau école	-360,00 €
investissement	2112-66	rétrocession de terrain pour espaces communs	+670,00 €
investissement	2111-67	rétrocession de terrain pour élargissement de voirie	+630,00 €

3. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013

Monsieur le Maire expose que Monsieur GEORGET du Pact d'Indre et Loire l'a informé des modifications à Apporter au projet de financement du logement social. Le Conseil régional ne finance plus pour l'instant ce type d'opération.

La commune pourrait demander une subvention DETR pour ce programme mais Monsieur le Maire rappelle qu'un autre projet a été envisagé par le Conseil Municipal pour 2013 : Rénovation et Isolation de la Salle Polyvalente. Ce projet pourrait aussi bénéficier d'une subvention DETR.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal choisir l'opération à inscrire au budget 2013 car la commune ne peut s'engager sur les deux programmes en 2013 ayant d'autres travaux à l'étude : peinture à l'école, réfection parking, armoire de commande électrique...

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité de programmer la Rénovation et l'Isolation de la salle polyvalente sur le budget 2013 et de déposer un dossier de demande de subvention DETR pour ce projet
- prend la délibération suivante :

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

La commune de Morand a fait réaliser un Pré-diagnostic Conseil Isolation sur sa salle polyvalente. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des économies énergétique à réaliser sur ce bâtiment largement utilisé par les habitants et les associations locales.

Le coût global du projet est estimé à 70 200 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de L'État DETR dans le cadre de l'opération rénovation et Isolation de la salle polyvalente rue du Prieuré à Morand qui permettrait d'atteindre la classe énergétique B

Le coût global du projet est estimé à 70 200 € HT dont le financement pourrait s'établir ainsi :

- Subvention DETR 2013 sollicitée : 35 100 €
- Subvention Région : 15 600 €
- Autofinancement communal : 19 500 €

Le Conseil Municipal décide donc :

- De solliciter une subvention de l'État au taux le plus élevé possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été démarché par un commercial d'Antargaz pour la réalisation de vente de propane. La proposition faite est de 990 € HT la tonne. Actuellement, le prix de la tonne est de 1 200 € HT pour Totalgaz et 1 400 € HT la tonne pour Primagaz.

Monsieur le Maire va solliciter une entrevue avec des commerciaux de Totalgaz et de Primagaz afin de négocier des conditions plus avantageuses.

A Morand, le 18 décembre 2012

Monsieur le Maire
Joël DENIAU